

Votre séjour au Canada
devrait être agréable.

Mais si une urgence médicale imprévue devait survenir, sachez que vous êtes protégé grâce à l'assurance voyage pour les impatriés arrivant au Canada.

Pourquoi souscrire l'assurance voyage pour les impatriés arrivant au Canada?

Vous pourriez ne pas être immédiatement admissible au régime public d'assurance maladie canadien ou pendant toute la durée de votre séjour au Canada. Nous savons que les soins de santé au Canada peuvent être très dispendieux si vous n'êtes pas assuré au titre d'un régime public d'assurance maladie canadien. L'assurance voyage offerte par les experts d'Allianz Global Assistance vous protège en cas d'urgence médicale. Assurez-vous de souscrire une assurance voyage afin de protéger vos finances et de profiter pleinement de votre séjour.

Idéal pour :

- Les personnes présentant une demande de super visa et désirant plus qu'une protection en cas d'urgence
- Les touristes séjournant au Canada et possédant un permis de travail
- Les expatriés étrangers résidant au Canada
- Les nouveaux résidents permanents et les Canadiens de retour au pays en attente d'un régime public canadien d'assurance maladie

Avantages et prestations

- Garantie de 100 000 \$ à 200 000 \$ pour les soins hospitaliers et médicaux d'urgence
- Protection la plus complète en ce qui concerne l'assurance maladie complémentaire
- Prestations en cas d'urgence et assurance maladie complémentaire
- Prestations de maternité et pour les soins aux nouveau-nés, vaccins, examen physique et examen des yeux
- Prestations pour les frais courants, notamment les repas et l'hébergement, les frais de garde d'enfants, les frais téléphoniques essentiels et les frais de taxi
- Possibilité de visiter votre pays d'origine pendant votre voyage sans avoir à souscrire une nouvelle assurance à votre retour au Canada

Au sujet d'Allianz Global Assistance

Allianz Global Assistance est l'un des plus importants fournisseurs d'assurance voyage et de services d'assistance au Canada, comptant des bureaux à Kitchener, Toronto, Montréal et Vancouver. Nous sommes partout où vous allez et fiers d'appartenir à la plus importante compagnie d'assurance voyage et de services d'assistance au monde, présente dans 34 pays aux quatre coins de la planète.

En cas d'urgence, l'équipe avertie, dévouée et bienveillante de notre service d'assistance est prête à aider en tout temps, dans n'importe quelle langue et à peu près partout dans le monde. Que ce soit pour répondre à vos questions ou pour prendre soin de vous en cas de demande de règlement, nous sommes là pour vous aider à chaque étape de votre parcours afin que vous puissiez voyager en toute tranquillité d'esprit.

La police est administrée par Allianz Global Assistance. Allianz Global Assistance est la dénomination commerciale enregistrée d'AZGA Service Canada Inc. et AZGA Insurance Agency Canada Ltd.

L'assurance est souscrite auprès de la Compagnie d'Assurance Générale CUMIS, l'une des sociétés du Groupe Co-operators.

À des fins d'illustration seulement. Le présent document ne constitue pas une police d'assurance. Reportez-vous au libellé de la police pour connaître toutes les conditions, les limitations et les exclusions. Veuillez lire attentivement votre police avant de partir en voyage afin de bien la comprendre.

Comment pouvons-nous vous aider?

Allianz Global Assistance
250 Yonge Street, bureau 2100
Toronto (Ontario) M5B 2L7
Canada

Votre représentant en assurance voyage

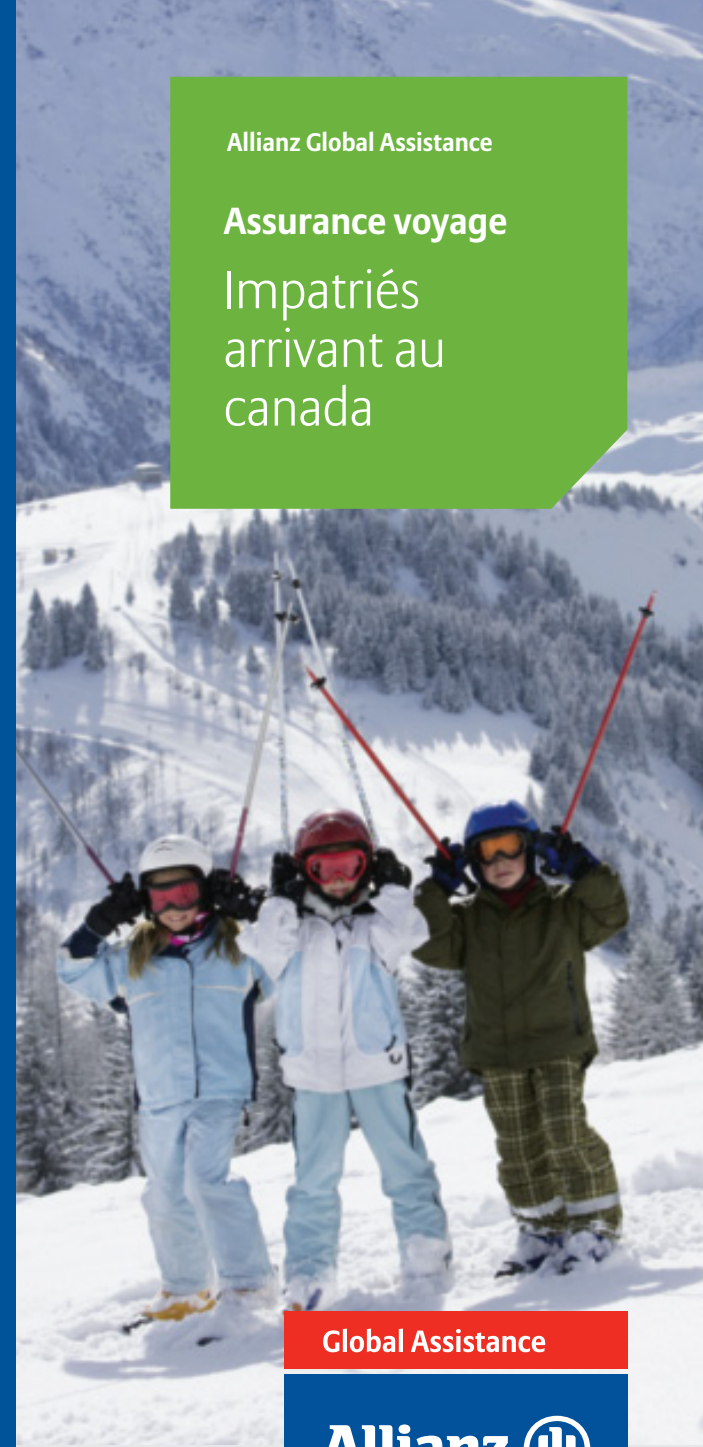


1A009BR-1115-f

Allianz Global Assistance

Assurance voyage

Impatriés
arrivant au
Canada



Global Assistance

Allianz 

Tarifs

Âge	Tarif mensuel		
	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
0 à 39	94 \$	113 \$	123 \$
40 à 44	149	179	194
45 à 49	184	221	239
50 à 54	229	274	297
55 à 59	273	328	355
60 à 64	353	423	459
65 à 69	497	596	646

Options de franchise

500 \$ = économie de 5 % sur la prime

1 000 \$ = économie de 10 % sur la prime

5 000 \$ = économie de 30 % sur la prime



Sommaire des prestations

Prestations	Montant d'assurance maximum
Décès et mutilation par accident	À concurrence du montant d'assurance
Soins hospitaliers et médicaux d'urgence	À concurrence du montant d'assurance
Compris dans le montant d'assurance maximum :	
Soins hospitaliers d'urgence	À concurrence du montant d'assurance
Soins médicaux d'urgence	À concurrence du montant d'assurance
Transport médical d'urgence	À concurrence du montant d'assurance
Accompagnateur	À concurrence de 500 \$
Chiropraticien, ostéopathe, podologue, podiatre ou acupuncteur	500 \$ par professionnel
Frais courants	À concurrence de 1 500 \$
Physiothérapeute	500 \$
Retour de la dépouille mortelle	À concurrence de 10 000 \$
Retour d'urgence au domicile	À concurrence de 3 000 \$
Services dentaires d'urgence	À concurrence de 500 \$
Soins dentaires à la suite d'accident	4 000 \$
Transport d'un ami ou d'un membre de votre famille	À concurrence de 3 000 \$
Visites de suivi	À concurrence de 5 000 \$
Maternité	À concurrence de 10 000 \$
Vaccins	À concurrence de 100 \$
Examen physique	Un par période de 12 mois
Examen des yeux	Un par période de 12 mois

Admissibilité, limitations et exclusions

L'assurance voyage présente des critères d'admissibilité et comporte des limitations et des exclusions. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant en assurance voyage d'Allianz Global Assistance.

Veuillez consulter le libellé de la police pour connaître toutes les modalités, prestations, conditions et exclusions.